



MUNICIPALITÉ DE  
**SAINT-BRUNO  
DE-KAMOURASKA**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA**

---

## **AVIS PUBLIC**

---

Est donné par la soussignée, Pascale Pelletier Ouellet, directrice générale, greffière-trésorière :

1. Que lors de la séance ordinaire du 4 février 2025, le conseil municipal de Saint-Bruno-de-Kamouraska a adopté le Règlement 270-2025 décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'année 2025.
2. Que ledit règlement est présentement en vigueur.
3. Que toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska situé au 321, rue de l'Église, bureau 1 durant les heures régulières d'ouverture et sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Saint-Bruno-de-Kamouraska, ce 6 février 2025.

*Signé*

Pascale Pelletier Ouellet  
Directrice générale, greffière-trésorière